

La présente manifestation a pour but de s'intéresser à un phénomène devenu particulièrement préoccupant au plan mondial : celui de la contrefaçon de médicaments. Alors que ce phénomène touchait essentiellement les pays en développement, il s'est progressivement répandu au sein des pays développés par le biais d'Internet. Face à ce constat, plusieurs nouveaux textes ont été récemment adoptés pour renforcer la lutte, parmi lesquels la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (dite Médicrime).

Ces textes nouveaux soulèvent une problématique juridique des plus intéressantes : celle de la définition de la contrefaçon dans le domaine pharmaceutique. Alors que celle-ci est classiquement entendue comme une atteinte aux droits de propriété intellectuelle (brevets et marques), les textes récents européens et internationaux ainsi que l'OMS l'entendent en réalité au sens de « falsification », terme qui soulève beaucoup de questions quant à sa définition tant en droit civil qu'en droit pénal. Les « faux » médicaments sont-ils tous en effet des contrefaçons ? Et inversement ? Contre quoi souhaite-t-on précisément lutter ? Il s'agira, au cours de cette journée d'étude, de s'interroger sur les définitions des notions de contrefaçon et de falsification et sur leur éventuelle coïncidence et/ou dissemblance.

Mais il s'agira, aussi, de s'interroger sur l'efficacité de ces textes récemment adoptés au regard des objectifs réellement visés (de santé publique). L'arsenal apparaît certes fourni, mais est-il pour autant suffisamment dissuasif, bien adapté à ce phénomène qui s'amplifie et menace gravement la santé publique ? Il s'agira d'évaluer le potentiel des textes adoptés aux plans européen et international.

Clotilde JOURDAIN-FORTIER  
Professeur  
à l'Université de Bourgogne  
Credimi

Isabelle MOINE-DUPUIS  
Maître de conférences  
à l'Université de Bourgogne  
Credimi

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

#### LIEU

Amphithéâtre Bataillon – Faculté de Pharmacie  
7, boulevard Jeanne d'Arc – 21000 DIJON  
Bus : liane n° 1 Gare SNCF-Quetigny/Chevigny (Cf. plan ci-joint)

#### INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Colloque CREDIMI  
Marianne MALICET  
4, boulevard Gabriel – 21000 DIJON  
Téléphone : (33) (0)3 80 39 53 92      Télécopie : (33) (0)3 80 39 55 71  
Courriel : [marianne.malicet@u-bourgogne.fr](mailto:marianne.malicet@u-bourgogne.fr) / <http://credimi.u-bourgogne.fr>

Les inscriptions seront enregistrées à réception du bulletin ci-joint accompagné du règlement et dans la limite des places disponibles.



UMR 6295

## DEUXIÈME JOURNÉE DU DROIT DU MARCHÉ INTERNATIONAL PHARMACEUTIQUE

### LA CONTREFAÇON DE MÉDICAMENTS : LES PREMIERS PAS D'UNE RÉACTION NORMATIVE INTERNATIONALE

Colloque international organisé conjointement par  
le Credimi – Faculté de Droit –  
et  
la Faculté de Pharmacie

**Vendredi 15 juin 2012**

**Amphithéâtre Bataillon – Faculté de Pharmacie**  
7, Boulevard Jeanne d'Arc  
21000 DIJON



## 9h30 / Café d'accueil

### 9h45 / Ouverture

Laurence RAVILLON, *Doyen de la Faculté de Droit de Dijon, Directrice du Credimi*  
Evelyne KOHLI, *Doyen de la Faculté de Pharmacie de Dijon*

### I – Un présent contrasté : les deux visages de la contrefaçon

Présidence : Clotilde JOURDAIN-FORTIER, *Professeur de droit privé à l'Université de Bourgogne, Credimi*

#### A – La définition classique de la contrefaçon : la violation des droits de propriété intellectuelle

##### 10h00 / Contrefaçon de marque de médicament

Hervé BONNARD, *Professeur de droit privé à l'Université de Bourgogne, Credespo*

##### 10h20 / Contrefaçon de brevet de médicament

Jean-Christophe GALLOUX, *Professeur de droit privé à l'Université de Paris II Panthéon-Assas, Président de l'IRPI*

#### B – La définition nouvelle de la contrefaçon de médicament : la falsification

##### 10h40 / Table ronde

Qu'est-ce qu'un « faux » médicament du point de vue pharmaceutique ?

. Heinz KOBELT, *Directeur, European Association of Euro-Pharmaceutical Companies (EAEPC)*

. Organisation mondiale de la santé (sous réserve)

. Sylvette HUICHARD, *Professeur en droit et économie pharmaceutiques, Credimi*

. Agnès TABUTIAUX, *Maître de conférences en droit et économie pharmaceutiques, Credimi*

##### 11h10 / Qu'est-ce qu'un « faux » médicament du point de vue juridique ?

. Point de vue du civiliste : Laurent NEYRET, *Professeur de droit privé à l'Université d'Artois*

. Point de vue du pénaliste : Gabriel ROUJOU DE BOUBÉE, *Professeur de droit privé à l'Université de Toulouse I*

##### 11h50 / Débats

##### 12h15 / Déjeuner au Centre Européen des Sciences du Goût (proximité immédiate)

### II – Des lendemains incertains : les « promesses de l'aube » d'une lutte effective contre la contrefaçon

Présidence : Éric LOQUIN, *Professeur de droit privé à l'Université de Bourgogne, Credimi*

#### A – Le choix des armes : droit pénal, droit européen, droit international et pratiques professionnelles, un arsenal suffisant ?

##### 14h00 / L'Accord sur les ADPIC de l'OMC et le projet d'Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC)

Pierre ARHEL, *Conseiller Organisation Mondiale du Commerce*

##### 14h20 / Présentation de la Convention Médicrime de 2011 du Conseil de l'Europe

Sabine WALSER, *European Directorate for the Quality of Medicines & HealthCare (EDQM - Conseil de l'Europe)*

##### 14h40 / La question de l'effectivité de la Convention Médicrime

Claire SOURZAT, *Maître de conférences en droit privé à l'Université de Bourgogne, Credespo*

##### 15h00 / Présentation du droit européen : la directive de 2011 sur les médicaments falsifiés et le droit douanier

Wilfrid ROGÉ, *Directeur de la Formation à l'Institut de Formation contre la contrefaçon de médicaments*

##### 15h20 / Pause

##### 15h40 / La pratique ou les moyens de lutte des laboratoires pharmaceutiques

Frédéric BOURGEOIS, *Directeur qualité « Global Supply Chain » du groupe pharmaceutique Sanofi-Avantis*

##### 16h00 / Le problème de la vente de médicaments sur Internet

Séverine KUPFER, *Direction des affaires juridiques et conformité, responsable propriété intellectuelle et contrefaçon, Les Entreprises du Médicament*

#### B – Les « cibles » : responsables ou coupables ?

##### 16h20 / Table ronde (avec, par ordre alphabétique) :

. Olivier ANDRIOLLO, *Conseiller ordinal pharmacien, représentant la Conférence Internationale des Ordres de Pharmaciens Francophones (CIOPF)*

. Philippe CONTE, *Professeur de droit privé à l'Université de Paris II, Panthéon-Assas, Directeur de l'Institut de Criminologie de Paris (sous réserve)*

. Isabelle MOINE-DUPUIS, *Maître de conférences en droit privé, Université de Bourgogne, Credimi*

. Laurent NEYRET, *Professeur de droit privé à l'Université d'Artois*  
. Wilfrid ROGÉ, *Directeur de la Formation à l'Institut de Formation contre la contrefaçon de médicaments, modérateur*

. Gabriel ROUJOU DE BOUBÉE, *Professeur de droit privé à l'Université de Toulouse I*

##### 17h20 / Débats

##### 17h30 / Rapport de synthèse (sous réserve)

##### 17h45 / Clôture

FORMATION VALIDÉE DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES AVOCATS
---

